



Défaut d'info de l'agent immo et notaire

Par **pepetz_old**, le **19/05/2007 à 15:21**

Bonjour,
Je désirerais avoir votre avis concernant un "petit souci" avec mon notaire et mon agent immobilier.
Pour résumé, lors de visites de notre future maison, l'agent immobilier nous prévient que la maison étant vendue 2 fois dans les 5 ans il n'y aurait pas de FNR. Nous avons confiance et nous négocions le prix jusqu'à la signature du compromis. Ce denier a été faxé à notre notaire afin qu'il vérifie pour nous que tout est en règle avant de le signer le [s]3 mars 2007[/s].
2 mois + tard et 1 semaine avant la signature définitive de l'acte, nous sommes amenés à nous rendre régulièrement dans notre future maison car les proprios sont en retard pour les travaux de la salle de bain. Enfin bref, lors de ces quelques discussions, nous apprenons de la bouche des proprios que la maison leur a été vendue par un entrepreneur et que leur date d'entrée est le 23 mars 2002. Nous nous rendons compte que nous aurions pu prétendre à des FNR à un mois près!!! En effet nous avons signé l'acte de vente le 25 avril 2007.
Nous avons l'impression d'avoir été floué par l'agent immobilier pour manque d'infos et par notre notaire qui n'a pas vérifié le compromis alors qu'il était le notaire lors de la 1ère vente de ce bien. Il devait donc en garder une trace à son étude et donc facilement vérifier si nous pouvions avoir les FNR!
Nous avons contacté les différents protagonistes afin d'obtenir un arrangement à l'amiable mais ils ne veulent rien entendre (sois dit en passant, que l'agence nous avait dit qu'ils allaient trouver un arrangement avec le notaire il y a 15 jours)!!! Ils nous répondent que les anciens proprios ne voulaient de toute manière pas vendre en FNR! Je me sens lésé car si j'avais su cela j'aurais renégocié le prix de vente de la maison.
Que puis-je faire pour trouver un accord ou obtenir un règlement de mon préjudice qui s'élève à +ou- 13000 euros???
Merci beaucoup à toutes et tous!
Et désolé si j'ai un peu tartiné le message.